

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Division de la vérification et de l'évaluation

Dirigeant principal de
l'audit
Rapport annuel
2016-2017

NOTE : Le 17 mai 2017, un nouveau dirigeant principal de l'audit a accepté la responsabilité de l'audit interne au Bureau du Conseil privé. Le présent rapport rend compte du travail accompli par le dirigeant principal de l'audit sortant pour l'exercice 2016-2017, mais il fait également état de certains développements survenus depuis la fin de l'exercice.

1.0 Introduction

1.1 Résumé des réalisations en matière d'audit interne pour 2016-2017

En ma qualité de dirigeant principal de l'audit, j'ai l'honneur de remettre au greffier mon rapport annuel pour 2016-2017. Le tableau qui suit résume les principales réalisations de la Division de la vérification et de l'évaluation (DVE) du Bureau du Conseil privé (BCP) pendant l'exercice 2016-2017 :

- Après avoir consulté la haute direction, le Comité d'audit (CA) et d'autres intervenants clés, j'ai dressé pour le BCP le Plan d'audit fondé sur les risques (PAFR) pour 2016-2019, lequel expose une gamme élargie de projets de portée précise. J'ai soumis le PAFR à l'approbation du Comité exécutif et du Comité d'audit avant de le faire approuver par le greffier.
- J'ai terminé cinq projets qui étaient en cours au début de l'exercice, j'ai entrepris et terminé deux autres projets pendant l'année, et j'ai amorcé d'autres projets qui se termineront en 2017-2018.
- J'ai appuyé le greffier dans ses démarches pour accroître l'ouverture et la transparence du BCP en tenant de vastes consultations auprès des Communications et de l'Accès à l'information du BCP et en mettant ultérieurement en ligne des rapports sur quatre projets et cinq autres documents d'affichage non obligatoire qui avaient trait à l'audit.
- J'ai fourni des services de secrétariat complets au Comité d'audit pour chacune des réunions qu'il a tenues au cours de l'année, ce qui m'a également amené à réaliser certains travaux pour faciliter l'arrivée du nouveau président du Comité d'audit. J'ai également prêté main-forte à la sous-greffière dans les démarches qu'elle a entreprises pour remplacer un membre du Comité d'audit dont le mandat se terminait en juin 2017.
- J'ai travaillé en étroite collaboration avec la direction pour informer le Comité d'audit, afin qu'il puisse surveiller la mise en œuvre des plans d'action de la direction (PAD) et voir ainsi à ce que les audits internes donnent lieu à des changements à valeur ajoutée au BCP. J'ai également travaillé en étroite collaboration avec le Comité d'audit du BCP pour assurer sa modernisation et pour actualiser les documents de la Charte d'audit interne afin qu'ils soient conformes à la politique et à la directive du Conseil du Trésor sur l'audit interne (2017). Le Comité d'audit a examiné la version

définitive de ces deux documents lors de sa réunion de juin 2017. Les deux chartes révisées devraient être approuvées par le greffier en 2017-2018.

- J'ai de nouveau géré la Division de la vérification et de l'évaluation pendant des périodes où plusieurs postes étaient vacants en 2016-2017. J'ai embauché deux auditeurs professionnels qualifiés dans des postes occasionnels lorsqu'un poste EC-6 est devenu vacant pendant un an au sein de la Division. En outre, j'ai doté à deux reprises le poste AS-3 d'agent de l'administration et de la recherche au sein de la Division au cours de l'année.

1.2 Objet et nature du rapport

Conformément aux exigences de la *Politique sur l'audit interne*¹ du Conseil du Trésor, j'ai l'honneur de soumettre mon huitième rapport annuel afin de rendre compte au greffier du rendement et des réalisations de la fonction d'audit interne (AI) du BCP ainsi que de sa contribution à l'atteinte des objectifs du BCP en 2016-2017. Ce rapport présente les mesures prises par le BCP pour assumer ses responsabilités, telles qu'elles sont énumérées dans la *Politique sur la vérification interne* de 2012 et dans la *Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada*.

1.3 Contexte

Dans la fonction publique fédérale, l'AI est une fonction d'évaluation professionnelle, indépendante et objective qui fait appel à une démarche disciplinée axée sur des données probantes, afin d'évaluer et d'accroître l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance. L'AI fournit des services, principalement des services d'assurance, qui visent à aider les décideurs du BCP à exercer une supervision et un contrôle plus efficaces tout en gérant adéquatement le risque.

L'AI découle de mes responsabilités de dirigeant principal de l'audit, ce qui comprend notamment l'élaboration d'un PAFR pluriannuel fondé sur une évaluation des risques (du point de vue de l'audit) et axé principalement sur des services d'assurance. Je veille à ce que les ressources en AI du BCP soient utilisées, dans la mesure du possible, pour mettre en œuvre le PAFR approuvé et pour assurer le respect de mes autres obligations de dirigeant principal de l'audit. En outre, je dois veiller à ce que chaque projet soit mené à bien et approuvé par le Comité d'audit en temps voulu.

¹ Les politiques sur l'AI du Conseil du Trésor qui étaient en vigueur en 2016-2017 ont été remplacées le 1^{er} avril 2017. Le contenu du présent rapport est fondé sur les politiques en vigueur en 2016-2017.

2.0 Dérroulement de l'audit interne et aperçu des résultats

2.1 Indépendance et compétence de l'équipe de la DVE

L'indépendance de la fonction d'audit interne a été réitérée en septembre 2016 lorsque le Comité d'audit du BCP a examiné la charte d'audit interne du BCP et convenu qu'elle pouvait être conservée en 2016-2017 à la condition qu'elle soit examinée de nouveau à la lumière du nouvel ensemble de politiques d'audit interne du CT devant être instauré en avril 2017². Pour assurer le maintien de l'indépendance, le personnel de la DVE relève de moi-même, tandis que je relève pour ma part du greffier. Au fil des nombreuses années, j'ai noué des relations avec le greffier par l'entremise du sous-greffier du Conseil privé, qui est un membre interne du Comité d'audit du BCP; ce modèle de gouvernance a été recommandé au BCP en 2010 par le contrôleur général du Canada.

Comme il est mentionné plus loin dans ce rapport, le greffier a approuvé en août 2016 le PAFR de 2016-2019 selon les conditions qui existaient alors. Si les conditions demeurent les mêmes, une fois que tous les employés auront été embauchés, la structure et la capacité de la DVE devraient suffire pour réaliser les projets de 2017-2018 décrits dans le PAFR de 2016-2019, approuvé par le BCP, et continuer à offrir les autres services de la DVE en 2017-2018, notamment l'appui administratif offert au Comité d'audit. Cependant, plusieurs facteurs qui se manifestent depuis août 2016 risquent d'avoir des répercussions sur la situation et, de façon indirecte, sur la charge de travail de la DVE.

Les discussions tenues lors des dernières réunions du Comité d'audit indiquent que sous la direction du nouveau président du Comité, le Comité compte adopter une démarche plus ciblée à l'égard des risques et de la gestion des risques. De plus, le BCP a maintenant un nouveau dirigeant principal de l'audit, qui a participé à sa première réunion du Comité d'audit en juin 2017. L'examen du PAFR de 2016-2019 et des projets qui y sont décrits par le nouveau dirigeant principal de l'audit pourrait donner lieu à des changements relativement à ces projets. Par ailleurs, l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Politique sur les résultats du CT, pourrait avoir une influence sur les responsabilités générales du dirigeant principal de l'audit. N'importe lequel de ces facteurs de changement ou n'importe quelle combinaison de ceux-ci pourrait donc faire augmenter la charge de travail de la DVE.

Si la charge de travail de la DVE augmente en 2017-2018, il faudra évaluer si ses niveaux de ressources lui permettront de composer avec cette augmentation. La DVE est actuellement composée du dirigeant principal de l'audit au niveau EX-01, d'un responsable

² À la fin de 2016-2017, le Comité d'audit examinait des ébauches actualisées de la charte de la VI du BCP et de la charte du Comité d'audit préparées par le dirigeant principal de l'audit (DPA) en fonction de la nouvelle série de politiques sur l'audit interne – le CA s'attend à recommander une nouvelle version de la charte de la VI et des chartes du CA pour l'approbation du greffier en 2017-2018.

de l'audit interne et des évaluations au niveau EC-06, d'un gestionnaire de l'audit interne au niveau AS-06, et d'un agent administratif et de la recherche au niveau AS-03.

Les membres du personnel professionnel de la DVE, y compris les employés occasionnels embauchés en 2016-2017, avaient tous suivi les études nécessaires et/ou obtenu un titre de vérificateur ou de comptable professionnel reconnu en règle en 2016-2017. En outre, je me suis aussi assuré que chaque membre du personnel suive un plan de formation approuvé qui lui permet d'assister à diverses activités de formation et de perfectionnement professionnel pendant l'année. La DVE dispose également de deux « contrats comportant des autorisations de tâches » jusqu'en septembre 2017, et ces contrats servent à retenir les services de fournisseurs du secteur privé.

2.2 Maintien des ressources de la DVE

Comme l'indiquait mon dernier rapport annuel, la DVE a connu une période de stabilité au chapitre des ressources entre 2008-2009 et 2011-2012, mais depuis, les titulaires de tous ses postes ont changé au moins une fois, ce qui pose constamment des difficultés pour la réalisation des projets et la prestation des services de la DVE. Cette situation s'est poursuivie en 2016-2017, alors qu'un poste EC-06 de la DVE est devenu vacant en janvier 2016 et l'est resté pendant toute une année. Afin de pourvoir ce poste, j'ai embauché deux professionnels chevronnés en matière d'audit à titre d'employés occasionnels successifs. Ces deux employés occasionnels ont apporté une contribution cruciale au travail que la DVE réalise afin de poursuivre la réalisation des audits et des autres projets tout en minimisant les retards et les perturbations.

De plus, le titulaire du poste AS-03 d'agent administratif et de la recherche de la DVE a été muté dans un autre service du BCP en août 2016, et j'ai alors sélectionné et muté un employé qualifié de l'extérieur du BCP à ce poste AS-03. Cependant, cet employé a reçu une offre d'emploi et a choisi d'accepter un autre poste ailleurs au BCP. Afin de compenser ce départ, j'ai négocié une entente de partage du travail temporaire avec le nouveau gestionnaire de l'employé en question. Cela a permis à la DVE de poursuivre ses activités à court terme, mais il ne s'agissait pas d'une solution viable à long terme. Ainsi, avant la fin de l'exercice financier, j'avais sélectionné et embauché un employé chevronné et hautement qualifié pour pourvoir le poste AS-03. Cet employé est entré en fonction à la DVE entre le milieu et la fin d'avril 2017.

Malgré les difficultés, la DVE a poursuivi la réalisation de ses projets, en partie grâce aux mesures susmentionnées et en partie grâce à l'embauche de ressources contractuelles auprès de fournisseurs du secteur privé avec lesquels la DVE avait conclu des ententes contractuelles.

Peu importe la répartition entre les ressources internes, occasionnelles et contractuelles, je me suis assuré que les ressources de la DVE possédaient individuellement et collectivement les titres, les connaissances, les habiletés, les compétences et l'expérience nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités de façon professionnelle.

2.3 Principales activités d'audit interne, principaux livrables et progrès réalisés par rapport au PAFR

2.3.1 Élaboration du Plan d'audit axé sur les risques du BCP pour 2016-2019

En ce qui concerne le PAFR annuel, la tenue de consultations approfondies avec la haute direction, les membres du Comité d'audit et d'autres intervenants constitue maintenant une norme de la planification annuelle des audits. J'ai mené ces consultations au début de 2016-2017, j'ai analysé les résultats et j'ai mené à bien une évaluation globale du risque (du point de vue de l'audit), et ces mesures qui ont abouti à l'élaboration du PAFR du BCP pour 2016-2019. Le Comité exécutif et le Comité d'audit ont examiné ce PAFR, après quoi il a été approuvé par le greffier en août 2016. La stratégie consistant à mener à bien des projets d'assurance mieux circonscrite sera maintenue pour l'élaboration des prochains PAFR.

2.3.2 Audits et autres projets – ceux qui étaient en cours au début de 2016-2017

En ce qui concerne l'exécution des projets prévus de la DVE, cinq différents projets à diverses étapes d'avancement au début de 2016-2017 ont été menés à bien au cours de l'exercice. Les rapports finaux de l'audit de la gestion de la technologie de l'information (TI) et de l'audit de la transformation de la tenue de dossiers ont été envoyés au greffier, qui les a approuvés, au début de 2016-2017. Les travaux relatifs à la Stratégie de mesure du rendement du Centre d'innovation et à l'audit de la gestion et de l'utilisation des cartes d'acquisition ont été menés à bien au cours du premier trimestre de 2016-2017. Les rapports finaux liés à ces projets ont été déposés lors de la réunion de juin 2016 du Comité d'audit et ont été approuvés par le greffier peu après. L'évaluation des risques associés aux fonds de renseignements personnels du BCP qui a été lancée juste avant le début de 2016-2017 a aussi été menée à bien au cours de l'exercice. Le rapport final a été déposé lors de la réunion de septembre du Comité d'audit et a été approuvé par le greffier peu après.

2.3.3 Audits et autres projets – ceux qui ont été lancés en 2016-2017

En plus des projets qui étaient en cours au début de 2016-2017, la DVE a aussi lancé plusieurs projets au cours de l'année, comme prévu dans le PAFR approuvé du BCP.

L'un des employés occasionnels que j'ai embauchés a lancé l'examen du cadre de gestion du rendement des employés du BCP et l'audit de la fonction des comptes créditeurs du BCP en juillet 2016. Les rapports finaux liés à ces projets ont été présentés à la direction en janvier 2017 pour approbation et élaboration de plans d'action de gestion. Les deux rapports ont été déposés lors de la réunion du Comité d'audit du 1^{er} mars 2017. Le greffier a approuvé le cadre de gestion du rendement des employés le 31 mars 2017, et l'audit de la fonction des comptes créditeurs du BCP, le 12 avril 2017.

La DVE a aussi lancé l'audit conjoint du processus de consultation lié à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels en matière de documents confidentiels en novembre 2016. Il s'agit du premier audit conjoint entrepris par le BCP en collaboration avec un autre ministère (Justice Canada en l'occurrence). L'audit est réalisé

par une équipe conjointe composée d'auditeurs du BCP et du ministère de la Justice. L'équipe conjointe va de l'avant avec le projet, achèvera l'audit et déposera un seul rapport d'audit en 2017-2018. Cependant, plusieurs problèmes survenus dans le cadre de l'audit ont entraîné des retards dans le calendrier du projet.

Finalement, la DVE a lancé l'audit du processus des documents parlementaires du BCP à la fin mars 2017. Comme prévu initialement, cet audit sera mené à bien en 2017-2018, exercice au cours duquel le rapport final sera aussi rédigé.

À chacune de ses réunions tenues en 2016-2017, le Comité d'audit a été informé de l'avancement des projets actifs de la DVE.

2.3.4 Autres activités de la DVE en 2016-2017 – service de secrétariat accordé au Comité d'audit du BCP

La DVE a fourni des services de secrétariat complets au Comité d'audit pour les quatre réunions qu'il a tenues en 2016-2017. Elle a notamment organisé toutes les réunions du Comité (y compris la toute première réunion électronique), assisté à chacune des réunions et aidé le président du comité à mener ses affaires lors des réunions. De plus, après chacune des réunions, elle a rédigé et mis au point les comptes rendus de décisions et effectué tous les suivis nécessaires en temps opportun.

En plus de superviser la logistique, j'ai établi l'ordre du jour provisoire pour chacune des réunions du Comité d'audit avant de les mettre au point en consultation avec le greffier et le président du Comité. Je veillais à ce que toutes les activités du Comité d'audit réalisées au cours de l'année lui permettent de s'acquitter entièrement de ses responsabilités conformément aux politiques du Conseil du Trésor relatives aux audits internes. En outre, je veillais à ce que les dossiers contenant l'information pertinente et les autres documents nécessaires soient assemblés et remis à l'avance aux membres du Comité. Il convient aussi de souligner que j'ai beaucoup travaillé avec la sous-ministre adjointe des Services ministériels et son personnel pour organiser la toute première réunion électronique du Comité d'audit en mettant à profit les technologies modernes. Dans le cadre de cette réunion tenue le 1^{er} mars 2017, les membres du Comité ont utilisé des dossiers électroniques préparés et remis à l'avance. Le Comité d'audit a l'intention de tenir d'autres réunions de ce genre en 2017-2018 et par la suite.

L'exercice 2016-2017 a aussi été marqué par des différences, notamment parce que le BCP a dû trouver un nouveau président du Comité d'audit en cours d'exercice. Il a aussi dû prendre les mesures nécessaires pour pouvoir recruter un nouveau membre au début de 2017-2018. J'ai appuyé le sous-greffier dans le cadre des deux processus, assurant la liaison entre le BVG et le BCP. Ainsi, le nouveau président du Comité d'audit a été en mesure de participer aux deux dernières réunions du Comité tenues en 2016-2017, et le plus récent membre s'est joint au Comité à temps pour la réunion tenue en juin 2017.

2.3.5 Autres activités de la DVE en 2016-2017 – À l'appui d'un BCP plus ouvert et plus transparent

Ainsi que je l'ai précisé dans mon dernier rapport annuel du Comité d'audit, j'ai continué à déployer des efforts en 2016-2017 afin d'appuyer le greffier dans la réalisation de sa vision d'un BCP plus ouvert et plus transparent. En vertu de l'ensemble des politiques du CT en matière d'AI, seuls les rapports d'audit et d'examen doivent être publiés sur le site Web du BCP. Cependant, avant l'exercice 2016-2017, le greffier et moi-même avons dressé une liste d'autres rapports et produits d'audit qui pourraient être publiés de manière à favoriser une plus grande ouverture et une plus grande transparence. Dans le cadre de la préparation de ces documents aux fins de leur publication, j'ai dû interagir de manière exhaustive avec la Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, avec l'équipe des communications ainsi qu'avec l'Unité de publication Web. Tous ces documents, sauf deux, ont été publiés avant la fin de l'exercice 2016-2017³; les deux autres documents ne pourront être publiés que lorsque d'autres questions indépendantes de la volonté de la DVE auront été réglées.

2.4 Suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction

La mise en œuvre des PAD constitue un aspect important du cycle d'AI et une composante clé de la valeur ajoutée que le BCP obtient de sa fonction d'AI et du Comité d'audit. Le BCP utilise un processus de rapport volontaire pour surveiller les PAD. Selon ce processus, les cadres supérieurs du BCP responsables de chaque plan d'action doivent périodiquement soumettre des renseignements à jour au Comité d'audit au sujet de la mise en œuvre des plans d'action dont ils sont responsables. La DVE distribue un modèle de rapport normalisé que les cadres supérieurs responsables doivent remplir et retourner à la DVE, qui en fera l'analyse et fournira ses commentaires concernant l'évaluation. Si des problèmes surviennent, ils sont réglés au moyen de consultations entre la DVE et le cadre supérieur concerné. Une fois les problèmes réglés, les modèles dûment remplis sont soumis au Comité d'audit. Ce processus est demeuré en place en 2016-2017 et le restera en 2017-2018.

Huit (8) mesures temporelles concernant trois (3) audits au BCP étaient en cours au début de 2016-2017. Onze (11) nouvelles mesures ont été ajoutées au cours de l'exercice à la suite de deux (2) audits que le greffier a approuvés en 2016-2017, ce qui comprend sept (7) mesures dans le cadre de l'audit de la gestion des TI, et quatre (4) dans le cadre de l'audit de la gestion et de l'utilisation des cartes d'achat. Ainsi, un total de dix-neuf (19) mesures font l'objet d'un suivi en lien avec cinq (5) audits du BCP au cours de l'exercice financier. De ces dix-neuf (19) mesures, six (6) ont été entièrement mises en œuvre au cours de

³ Quatre rapports de projet ont été affichés durant l'exercice financier : (1) l'Évaluation des risques associés aux fonds de renseignements personnels; (2) la Vérification de la gestion et de l'utilisation des cartes d'achat; (3) la Vérification de la transformation de la tenue de document; et (4) la Vérification de la gestion des technologies de l'information. De plus, cinq produits additionnels liés aux audits ont aussi été affichés durant l'exercice financier, à savoir : (5) le rapport annuel 2014-2015 du DPV; (6) le Rapport annuel 2015-2016 du DPV; (7) le rapport annuel de 2014-2015 du Comité de vérification; (8) le rapport annuel de 2015-2016 du Comité de vérification; et (9) le plan d'audit fondé sur les risques du BCP pour 2016-2019. En outre, l'Examen du cadre de gestion du rendement des employés du BCP a été affiché en avril 2017, peu après la fin de l'exercice financier.

l'exercice. Il en reste donc treize (13) qui en étaient à différentes étapes de leur mise en œuvre en lien avec cinq (5) audits du BCP en fin d'exercice⁴.

Du point de vue du risque, tant que toutes les mesures de gestion prévues en lien avec une recommandation particulière n'auront pas été mises en œuvre, une composante relative au risque résiduel en ce qui a trait à cette recommandation restera en suspens. Au fil de la mise en œuvre des mesures, le risque résiduel devrait s'atténuer. L'évolution des circonstances à la suite de la recommandation et de l'approbation initiale des PAD peut cependant avoir une incidence tant sur l'échéancier de la mise en œuvre d'un PAD que sur le risque résiduel qui en résultera; dans certains cas, l'évolution des circonstances peut même se traduire par la futilité de la recommandation initiale (cette possibilité est prise en compte dans le modèle de rapport de situation concernant les PAD qui est utilisé pour rendre des comptes au sujet de la mise en œuvre des PAD lors de chacune des réunions du Comité d'audit).

La reddition de comptes au sujet du risque résiduel associé aux treize (13) mesures distinctes en cours à la fin de l'exercice financier n'est pas utile dans le cadre du présent rapport sommaire. Toutefois, si nous examinons ces treize (13) mesures comme un tout, le niveau de risque résiduel global devrait être « moyen » sur une échelle « faible/moyen/élevé ». Cette affirmation est fondée sur trois (3) des treize (13) mesures découlant des rapports d'audit qui (i) remontent à 2013 ou 2014 et qui (ii) sont associées à d'importants enjeux relatifs à la sécurité ou à la continuité des activités, tandis que cinq (5) des dix (10) mesures restantes découlent de l'un des rapports d'audit plus récents portant sur la gestion des technologies de l'information.

Conformément au niveau « moyen », la direction devrait avoir mis en œuvre les mesures prévues en suspens en respectant les dates cibles actuelles, sans demander de prorogation – seules les exceptions demandées par le cadre supérieur responsable du PAD visé peuvent être envisagées, et ce, uniquement si la demande est accompagnée d'une solide justification bien documentée que le cadre supérieur est disposé à défendre auprès du DPA, du Comité d'audit et, au besoin, du greffier. En outre, lors de la préparation des PAD, la direction devrait fixer avec minutie les dates cibles initiales de manière à veiller à ce qu'elles soient réalistes et atteignables à la lumière des circonstances du moment, afin de minimiser le nombre de demandes de prorogation, lesquelles ne doivent être présentées qu'à titre exceptionnel.

Néanmoins, les efforts constants de la direction et sa capacité à mettre intégralement en œuvre ses PAD sont le reflet de la valeur ajoutée de la fonction d'AI et du Comité d'audit pour le BCP. De ce fait, nous continuerons à faire ainsi le suivi de la mise en œuvre des PAD.

⁴ Quatre (4) nouvelles mesures pouvant faire l'objet d'un suivi et assorties de dates d'achèvement distinctes ont également été présentées dans le plan d'action de la direction (PAD) pour l'Examen du cadre de gestion du rendement des employés du BCP qui a été approuvé par le greffier le 31 mars 2017. De plus, quatre (4) autres nouvelles mesures pouvant faire l'objet d'un suivi ont été présentées dans le PAD pour la Vérification de la fonction des comptes créditeurs du BCP qui a été approuvée par le greffier le 12 avril 2017. Étant donné que le suivi de la mise en œuvre de ces huit (8) nouvelles mesures commencera en 2017-2018, elles ne sont pas comptées dans les nombres mentionnés ci-dessus.

2.5 Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité

Le Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ) permet à des parties externes qualifiées d'évaluer de façon indépendante la conformité de la fonction d'audit interne avec les *Normes de vérification interne du gouvernement du Canada*, y compris avec le *Cadre de référence international des pratiques professionnelles* (CRIPP) de l'Institut des vérificateurs internes. Dans le milieu de l'audit interne, on appelle cette évaluation une inspection des pratiques professionnelles. La fonction d'audit interne de chaque ministère doit être soumise à une inspection des pratiques professionnelles au minimum tous les cinq ans.

La fonction d'audit interne du BCP a subi sa première inspection des pratiques professionnelles en 2013-2014. Bien que la DVE ait obtenu les meilleurs résultats possible, le rapport mentionnait des améliorations à apporter dans certains domaines pour prendre appui sur les assises déjà établies. La DVE et le BCP ont accepté ces recommandations et ont élaboré un plan d'action, dont la mise en œuvre s'est terminée en 2015-2016.

À l'approche de sa prochaine inspection prévue en 2018-2019, la DVE a inclus au PAFR 2016-2019 un projet à court terme pour indiquer que certaines de ses ressources limitées seront consacrées aux travaux préparatoires qui sont nécessaires avant la tenue de l'inspection.

3.0 Résumé de 2016-2017 et aperçu de 2017-2018

En 2016-2017, la DVE a achevé les cinq (5) projets qui étaient en cours au début de l'exercice, a démarré puis terminé deux (2) autres projets avant (ou peu après) la fin de l'exercice, et a démarré deux (2) autres projets qui seront terminés en 2017-2018. Par ailleurs, après avoir mené de vastes consultations et évalué les risques du point de vue de l'audit, j'ai préparé le PAFR 2016-2019 du BCP et l'ai fait approuver par le greffier.

Du point de vue du ressourcement, 2016-2017 a été un autre exercice pendant lequel des problèmes à cet égard sont survenus et ont dû être réglés. Lorsqu'un des deux postes professionnels de la DVE qui appuient le dirigeant principal de l'audit dans l'exécution des projets est devenu vacant pour une durée d'un an, j'ai embauché successivement deux professionnels chevronnés de l'audit de façon temporaire afin de maintenir la capacité de production de la Division. En outre, après avoir remplacé la ressource AS-03 de la DVE qui avait quitté, j'ai embauché un AS-03 qualifié pour doter le poste, après quoi j'ai recruté un autre AS-03 lorsque ce poste a de nouveau dû être doté avant la fin de l'exercice.

En 2016-2017, la DVE a continué d'offrir au Comité d'audit des services de soutien en secrétariat de grande qualité tout au long de l'exercice. Soulignons notamment l'étroite collaboration entre la DVE et nos collègues des Services ministériels pour rendre possible la tenue de la toute première « réunion électronique » du Comité d'audit. Par ailleurs, la DVE a aidé le sous-greffier à recruter le nouveau président du Comité d'audit du BCP et à faire en

sorte que le BCP puisse recruter le prochain membre de son Comité d'audit à temps pour la réunion de juin 2017 du Comité.

Pendant l'exercice 2016-2017, la direction a également continué de mettre en application les mesures planifiées d'après les recommandations des rapports de projet approuvés. Huit mesures planifiées étaient en cours au début de l'exercice, onze autres ont été ajoutées par la suite pour un total de dix-neuf mesures faisant l'objet d'un suivi. Six de ces dix-neuf mesures ont été entièrement appliquées pendant l'exercice, ce qui en laisse treize autres à différentes étapes d'application en fin d'exercice. Bien qu'il y ait encore place à amélioration dans la mise en œuvre des PAD en temps opportun, l'engagement de la direction à mettre en œuvre les PAD est une indication de la valeur ajoutée qu'apportent l'audit interne et le Comité d'audit au BCP.

Enfin, dans un esprit d'ouverture et de transparence accrues, et en plus d'avoir publié quatre (4) rapports de projet, j'ai appuyé le greffier dans la préparation et la publication de cinq (5) autres produits liés à l'audit en 2016-2017. À mesure que d'autres de ces produits sont approuvés en 2017-2018, la DVE effectuera le travail nécessaire pour se préparer à la publication obligatoire des rapports d'audit et d'examen et à la publication facultative d'autres produits liés à l'audit.

4.0 Conclusion

La DVE a eu un autre exercice productif en 2016-2017, même si les défis liés au ressourcement et les efforts et le temps nécessaires pour les régler ont dû être gérés avec attention pour ne pas nuire à l'approche globale d'exécution de projets de la DVE ni à la productivité générale de la Division. Néanmoins, la DVE a poursuivi la réalisation d'une série de plus en plus variée de projets d'audits et d'autres projets dans le cadre du PAFR approuvé par le BCP. La DVE a également continué à offrir un soutien de grande qualité au Comité d'audit et à aider le greffier à accroître l'ouverture et la transparence du BCP en préparant et en publiant une gamme de plus en plus diversifiée de rapports d'audit et d'examen et d'autres produits liés à l'audit. Bien que le risque résiduel associé à la mise en œuvre continue des PAD puisse être réduit en encourageant la direction à fixer dès le début des dates cibles qui soient réalistes et atteignables et à mettre en œuvre ses PAD sans demander autant de reports, lorsque les travaux de la DVE et du Comité d'audit ont été combinés aux efforts de la direction dans l'application des PAD, ce travail concerté de toutes les parties a permis d'apporter d'autres améliorations à la gestion des risques, aux contrôles internes et à la gouvernance du BCP en 2016-2017.

J'ai confiance qu'à l'avenir, la fonction d'audit interne du BCP, sous le leadership du nouveau dirigeant principal de l'audit du BCP, continuera d'offrir des services d'aide et d'assurance de grande qualité à valeur ajoutée au greffier, à la haute direction et au Comité d'audit en 201